



CONSEIL
DE QUARTIER
DE LA CITÉ-UNIVERSITAIRE

Extrait du procès-verbal de la cinquième assemblée régulière du conseil d'administration du conseil de quartier de Cité-Universitaire, tenue le mercredi 19 octobre 2011 à 19 h, au centre sportif de Sainte-Foy, 930, avenue Roland-Beaudin.

RÉSOLUTION 11-05-02

CONCERNANT le projet de modification des limites de territoires des conseils de quartier et de révision des mécanismes de participation SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de transmettre les recommandations suivantes :

- de conserver la nécessité de recueillir 10 signataires, afin d'être candidat à l'élection des membres du conseil d'administration du conseil de quartier;
- de conserver une période de dépôt des dites signatures (pas nécessairement aussi longue), afin d'être candidat à l'élection des membres du conseil d'administration du conseil de quartier;
- d'avoir la possibilité d'avoir 3 membres cooptés, tel que proposé dans le projet de modification;
- d'adopter l'alternance des mandats, tel que proposé dans le projet de modification;
- d'adopter les frontières territoriales proposées, mais elles ne doivent pas être dépendantes des limites des districts. Le projet actuel est intéressant dans le cas du quartier de la Cité-Universitaire car il répond au sentiment d'appartenance envers le quartier;
- d'adopter la création du conseil des enfants, tel que proposé dans le projet de modification;
- de ne pas avoir besoin d'amasser à nouveau 300 signatures afin de conserver l'existence du conseil de quartier après l'adoption du projet de modification;
- d'adopter les modifications concernant la révision des mécanismes de participation citoyenne le plus tôt possible, même si la modification des limites territoriales est adoptée ultérieurement.

Bernard Drouin, président